



SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS

Kigali, le 24 MAI 1972

N° 0157 /J. S. 3. 0.-

Réf. N° :

Monsieur le Directeur Général de la CAISSE D'ÉPARGNE DU RWANDA,
KIGALI.-

Annexe :

Objet :

Monsieur le Directeur Général,

Par le débit du compte n°43.915/01 en vos livres, j'ai l'honneur de vous demander de verser la somme de :

- 720 Frs (SEPT CENT VINGT FRANCS) au "MAGASIN MIRONKO" à KIGALI.
- 240 Frs (DEUX CENT QUARANTE FRANCS) à Monsieur SEMATEKA Claude, C/o SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS, KIGALI.
- 150 Frs (CENT CINQUANTE FRANCS) au Foyer Social du Camp de Police de KIGALI.-

Soit en tout la somme de : MILLE CENT DIX FRANCS (1.110 Frs)

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA JEUNESSE
ET AUX SPORTS
LE CAPITAINE BIZIMANA

Copie pour information à :

- MAGASIN MIRONKO,
KIGALI.-
- Monsieur SEMATEKA Claude,
KIGALI.-
- Foyer Social Camp Police,
KIGALI.-

18 MAI 1972

0148 /J. S. 4. II.-

Monsieur le Secrétaire Exécutif National
du M.D.R. PARMEHUTU
B.P. 19
GITARAMA.-

Session d'arbitrage
à KANOMBE.-

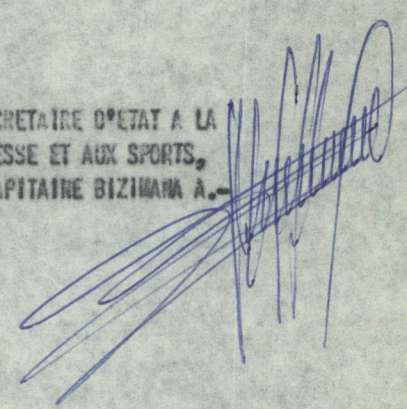
Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le programme détaillé de la formation d'une trentaine d'arbitres rwandais, en vue de la saison sportive de football 1972.

A cette fin, je me suis adressé à votre haute bienveillance pour financer ce séminaire de formation d'arbitrage dans le cadre même du programme de perfectionnement au sein du M.D.R. Parmehutu.

Vous trouverez en annexe le programme détaillé, le modèle du certificat d'arbitrage à la fin du stage ainsi que le devis chiffré relatif aux dépenses à effectuer.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.-



- H O R A I R E D E S C O U R S -

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
de 8h30 à 9 h 20	Lois internationales du F.B. théorie.	Instructions aux arbitres	Lois de volley	Lois du football	Règlement d'Athlétisme	Règlement régissant le Championnat
de 9h30 à 10 h 20	Lois de Basket-ball	Théorie d'Athlétisme	Instructions aux arbitres	Basket-ball	Instructions aux arbitres	Instructions aux arbitres
de 11 h à 11 h 50	Règlement d'Athlétisme	Lois du Basket-ball	Volley	Instructions aux arbitres	Basket	Lois du football
de 14 h à 14 h 50	Lois de volley	Lois du football	Athlétisme	Volley	Lois du football	-
de 15 h à 16 h 30	Pratique sur le terrain	Pratique	Pratique	Pratique	Pratique	-

10.- MATERIEL ET EQUIPEMENT:

2 ballons de football	=	2.000 x 2	=	4.000,-Frs
34 paires de godilots	=	1.800 x 34	=	81.200,- "
34 paires de bas sport	=	200 x 34	=	6.800,- "
34 Capitulas sports	=	400 x 34	=	13.600,- "
34 Chemisettes	=	800 x 34	=	27.200,- "
2 Siflets	=	50 x 2	=	100,- "
1 ballon de basket	=	1.500 x 1	=	1.500,- "
1 ballon de volley	=	1.400 x 1	=	1.400,- "
60 Bics :	=	60 x 15	=	200,- "
60 Blocs notes :	=	400 x 60	=	2.400,- "
Prime pour les professeurs entraineurs = 1.000 frs x 28	=		=	28.000,-"
Frais pour faire imprimer les certificats	=		=	1.800,- "
<u>Divers.</u>				<u>81.350,-frs</u>

Total 230.250,- Frs

TOTAL GENERAL = 387.000,-francs.-

11.- Entraîneurs :

- Capt. NSENGIYUMVA
- Adj. VANDERMAREN
- PERE MAROTO
- PERE VANDERHERGER.-

12.- VOIR HORAIRE DES COURS (annexe 1)